



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 25/11/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 novembre 2014
D - 2014/590

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

**Avenant n°11 à la convention du 25 octobre 1965
passée entre la Ville de Bordeaux et l'association des
Centres d'animation de quartiers . Autorisation de signer**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux vient de procéder à la restructuration du centre social et culturel du cours de l'Argonne dont la gestion avait été confiée à l'association des foyers de jeunes et des centres d'animation de quartiers par convention en date du 25 octobre 1965.

Une nouvelle convention d'une durée de 5 ans est passée directement avec l'association des Centres d'animation de quartiers qui conserve la gestion de cette nouvelle structure mieux adaptée aux contraintes réglementaires d'accueil du public et aux activités proposées. Il convient donc, pour respecter le parallélisme des formes, de retirer par délibération, de la liste des biens mis à disposition dans le cadre de la convention du 25 octobre 1965, le foyer Argonne Saint Genès situé 208 cours de l'Argonne.

De même, aux termes de cette même convention, la Ville avait mis à la disposition du centre d'animation du quartier Saint Michel, un local dans un immeuble dont elle était propriétaire 72 rue des Faures et qui a fait l'objet d'une vente au profit de Domofrance.

Durant la durée des travaux et dans l'attente de son retour dans les lieux, la Ville relogé le centre d'animation pour la poursuite de ses activités dans un local situé 73 rue Camille Sauvageau. Il convient donc également de retirer de la convention du 25 octobre 1965 le local annexe du centre d'animation Saint Michel situé 72 rue des Faures.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°11 à la convention du 25 octobre 1965.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de M.Yassine LOUIMI

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

**AVENANT N°11 A LA CONVENTION EN DATE DU 25 OCTOBRE 1965 ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX ET L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS**

**La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Nicolas FLORIAN, agissant en sa qualité d'Adjoint
au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération n° en date du**

Ci-après dénommée "La Ville"

D'une part,

Et

**L'association "Centre d'animation de Quartiers de Bordeaux" représentée par Monsieur Marc
Lajugie, agissant en sa qualité de Président habilité aux fins des présentes par une délibération
prise par le Conseil d'administration en date du**

Ci-après dénommée "l'occupant"

D'autre part,

EXPOSE

**Par convention en date du 25 octobre 1965 et de ses avenants successifs, la Ville a mis
disposition de l'occupant divers locaux dont il assure la gestion.**

**Compte tenu de l'évolution des activités de l'occupant et des aménagements intervenus dans
certains bâtiments, il convient d'apporter des modifications à la liste figurant à l'article 1 de
l'avenant n°7 en date 7 novembre 2000.**

Tel est l'objet des présentes

Ces faits exposés, il est arrêté ce qui suit:

ARTICLE 1 : MISE A DISPOSITION

**A compter de la signature des présentes, il convient de retirer de la liste des locaux appartenant
à la Ville et mis à la disposition de l'occupant, les deux centres d'animation situés aux adresses
suivantes:**

- 208 cours de la Somme**
- 72 rue des Faures**

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS

Toutes les autres clauses de la convention du 25 octobre 1965 demeurent inchangées.

ARTICLE 3: ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile à savoir:

- Monsieur Nicolas FLORIAN es qualités, en l'Hôtel de Ville
- Monsieur Marc Lajugie, es qualités, au siège social de l'Association 10 rue Vilaris à Bordeaux

Fait à Bordeaux, en double exemplaire le

La Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire

L'association des Centres d'animation de Quartiers
Le Président